



CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Séance du Conseil général de Cuarnens du 31 mars 2022
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021
4. **Préavis Municipal No 01-2022** Demande d'un crédit d'étude de CHF 19'600.00 pour le redimensionnement de la zone à bâtir (Phase 2 et 3)
5. **Préavis Municipal No 02-2022** Demande d'un crédit d'étude de CHF 29'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente
6. Nomination du/de la délégué/e et de son suppléant à l'accueil de jour des enfants région Cossonay et environ (AJERCO)
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Monsieur le Président prend la parole et remercie les personnes qui s'excusent pour leur absence lors du Conseil Général.

En effet, Monsieur le Syndic a rappelé que d'après la Loi sur les communes, un conseiller d'un Conseil Général qui ne s'excuse pas deux fois de suite est donné comme démissionnaire.

1. Appel

39 membres sur 71 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres

Madame Jacqueline Chappuis et Monsieur Fabien Niedergang prononcent la formule rituelle et sont admis comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 01-2022 Demande d'un crédit d'étude de CHF 19'600.00 pour le redimensionnement de la zone à bâtir (Phase 2 et 3)

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Florian Chapalay**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Etienne Chappuis, Jean-Marc Cloux, Julien Bovet (suppléant) et Eric Niedergang (suppléant) s'est réunie le mardi 22 mars 2022 afin d'étudier le crédit d'étude pour le redimensionnement de la zone à bâtir (phase 2 et 3).

La commission remercie chaleureusement M. Frédéric Chappuis – Syndic et M. René Jomini - Municipal en charge des polices de constructions, pour toutes les informations et explications données à la commission au sujet de ce préavis.

Pour rappel le préavis 11-2020 « phase 1 du redimensionnement de la zone à bâtir » avait été soumis et validé lors du Conseil Général du 10 décembre 2020. A cette occasion la commission avait pu étudier des offres de différents prestataires. Pour rappel, La Municipalité avait proposé de diviser le crédit d'étude en plusieurs phases afin de mieux cerner les attentes du Canton en soumettant un dossier pour un examen préliminaire.

Le projet de redimensionnement de la zone à bâtir a donc été soumis au DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement). Un préavis de ce département a mis en lumière 5 points d'amélioration qui seront pris en compte dans la phase 2 de ce projet. La phase 3 se concentrera, elle sur l'enquête publique, le traitement des éventuelles oppositions et finalisations du dossier pour le Canton.

La Municipalité propose donc de confier les phases 2 et 3 du projet au bureau P. Gmür. Le crédit d'étude d'un montant total de CHF 19'600.00 comprend les honoraires des deux phases, les frais de géomètre ainsi qu'une réserve pour divers et imprévus.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande unanimement au Conseil Général d'approuver le « Préavis 01-2022 - Crédit d'étude pour le redimensionnement de la zone à bâtir (phase 2 et 3) ».

Monsieur le Président passe le préavis 01-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 NON et 3 abstentions.

5. Préavis municipal No 02-2022 Demande d'un crédit d'étude de CHF 29'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Florian Chapalay**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Etienne Chappuis, Jean-Marc Cloux, Julien Bovet (suppléant) et Eric Niedergang (suppléant) s'est réunie le mardi 22 mars 2022 afin d'étudier le préavis " Pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente ".

La commission remercie chaleureusement Mme Nathalie Marcuard – Municipale en charge des bâtiments communaux et M. Frédéric Chappuis - Syndic pour toutes les informations et explications données à la commission au sujet de ce préavis.

La Municipalité propose de recentrer la cantine vers les bâtiments scolaires pour des raisons pratiques et sécuritaires évidentes. Le remaniement de cette espace permettrait aussi la création d'une tribune et d'une buvette qui pourrait être proposé à la location en complément ou indépendamment de la salle polyvalente. La buvette serait équipée d'une cuisine simple et de WC. La création d'un escalier intérieur permettrait un accès direct depuis la salle polyvalente.

Pour rappel ce préavis est un crédit d'étude afin de chiffrer les travaux nécessaire pour transformer l'espace de rangement. Un autre préavis sera soumis par la Municipalité au Conseil Général du 16 juin 2022 afin de présenter le projet définitif et de valider le montant des dits-travaux.

Le crédit d'étude se monte à CHF 29'000.00 et se répartit selon le préavis sur 4 postes que sont l'avant-projet, l'avis des spécialistes (ingénieur civil, géomètre, expert incendie, acousticien etc.), le projet et une réserve pour divers et imprévus.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion demande unanimement au Conseil Général d'approuver le Préavis 02-2022 " Pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente".

Monsieur Adrien Mange prend la parole et propose une autre idée, de centraliser tout le projet du bâtiment de l'Hôtel de France à la salle polyvalente (annexe) et faire une grande étude plutôt qu'une petite étude, citée dans le préavis 02-2022. Il pense qu'il sera très compliqué de faire des travaux dans ce bâtiment.

Monsieur le Syndic de répondre: que fait-on de ce bâtiment acheté par la commune ?

Monsieur Adrien Mange de répondre: de le vendre pour financer les travaux à la salle polyvalente.

Monsieur le Syndic de répondre: que ce n'est pas l'idée de la Municipalité.

Monsieur le Président passe le préavis 02-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 NON et 4 abstentions.

6. Nomination du/de la délégué/e et de son suppléant à l'accueil de jour des enfants région Cossonay et environ (AJERCO)

Monsieur le Président prend la parole et dit avoir approché Madame Claire-Lise Cloux pour ce poste qui accepte.

Madame Christiane Chappuis est nommée suppléante. Elles sont élues avec acclamations.

7. Communications de la Municipalité

Madame Nathalie Marcuard prend la parole et donne des informations concernant le Tour de France qui passera aux environs de 16h30 à Cuarnens le samedi 9 juillet. La route principale sera fermée 4h00 avant (12h00-12h30) et 30 minutes après le passage. La fermeture de route sera étanche, ce qui veut dire que personne ne passera. Les habitants se trouvant sur le passage et qui auront une nécessité d'utiliser la voiture devront aller parquer à la salle polyvalente. Ces informations seront communiquées en temps voulu.

Elle explique aux personnes qui souhaitent organiser "quelque chose", par exemple dans un champ, pour passer à la télévision, qu'il faut savoir que cela doit être communiqué à l'organisation du Tour de France et c'est le comité qui décide si le projet est suffisamment digne d'intérêt pour passer à la télévision. Les intéressés doivent rapidement se manifester car le délai est jusqu'à début mai.

Toutes les informations concernant le Tour de France, fermeture des routes, déviations, horaires, etc figureront sur le site internet de la commune.

Monsieur René Jomini prend la parole et explique que lors du dernier Conseil Général, M. Alain Peneveyre a proposé de nommer une commission qui étudierait l'aménagement de la Place de jeux. Une visite avec le bureau de prévention des accidents a déjà eu lieu.

Il souhaiterait mettre en place cette commission avec M. Alain Peneveyre et trois personnes.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la fin du Conseil Général à M. René Jomini.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jean-Luc Merminod prend la parole et donne diverses informations concernant le départ du Tour du Pays de Vaud qui aura lieu le samedi 28 mai.

Le comité s'est mis en place au début de cette année. L'affiche est présentée par diapositif, des flyers suivront et cette affiche apparaîtra également dans les journaux.

Le programme de la journée

9h00 Départ du Tour du Pays de Vaud

15 minutes après le départ plus rien ne se passera au niveau du TPV.

Fort de ce constat, il a été décidé d'organiser une fête et pour la rendre attractive, le comité a imaginé faire un Marché artisanal, les personnes intéressées peuvent s'adresser auprès de Madame Denise Gaillard

Une Guggenmusik animera la journée et celle-ci se terminera par un petit concert.

En début d'après-midi aura lieu une course de vélo-savon. Ce n'est pas la performance qui sera récompensée mais l'originalité du vélo.

Possibilité de participer au concours Jean-Louis.

Le but de cette journée étant d'apporter un plus dans les finances de l'USL qui prendra en charge les boissons et les repas. Le bénéfice de la journée sera distribué à l'USL.

La Partie officielle se déroulera à 11h30

Château gonflable pour les enfants

Concours de dessins en 3D (les écoles jouent le jeu)

Début mai sera distribué un flyer avec le programme définitif et le délai pour les inscriptions est fixé au 15 mai.

La fête se déroulera à la Salle polyvalente, deux programmes sont prévus en fonction de la météo.

Rencontre avec le comité du TPV le mercredi 27 avril pour la validation des propositions.
Le financement se fera avec le soutien de la Municipalité et des sponsors.

Monsieur Yann Delacrétaz prend la parole et parle de l'année 2022 comme festive, à ce propos, il évoque les bâches de l'annexe de la salle polyvalente qui sont en très mauvais état et disposent d'un système de fermeture très mal conçu. Il demande la possibilité de faire un projet avec un système électrique un peu plus simple (l'annexe étant comprise dans la location de la salle polyvalente) et ce, dans le cadre de l'étude prévue pour la buvette.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

Le Président

La secrétaire